

NOUVELLE REVUE  
THÉOLOGIQUE

87 N° 8 1965

Le schéma 13 sera-t-il plus qu'un texte? Va-t-on vers la création d'organes permanents?

Fr. HOUTART

p. 849 - 856

<https://www.nrt.be/it/articoli/le-schema-13-sera-t-il-plus-qu-un-texte-va-t-on-vers-la-creation-d-organes-permanents-1548>

## Le schéma 13 sera-t-il plus qu'un texte ?

### Va-t-on vers la création d'organes permanents ?

Le schéma *De Ecclesia in mundo hujus temporis* formera l'épicentre de la quatrième session du Concile. Avec la Constitution sur l'Eglise, il constitue un des thèmes fondamentaux de Vatican II. Il a surtout attiré l'attention, depuis la discussion de la troisième session, sur les aspects concrets qui ont été abordés : les questions familiales et démographiques, la paix, le développement, l'athéisme. On a bien peu souligné jusqu'à présent l'importance des bases doctrinales abordées par le schéma.

Si la Constitution *Lumen Gentium*, prolongée par les schémas sur l'épiscopat, le laïcat, la liturgie et l'œcuménisme, a renouvelé la vision de l'Eglise, en mettant l'accent sur sa définition comme peuple de Dieu plus que sur son appareil institutionnel et en situant celui-ci comme un service, le schéma 13 opère une révolution comparable.

En situant le peuple de Dieu en marche dans le monde et en indiquant que le plan de Dieu inclut le développement et le progrès de l'humanité dans les domaines matériels, culturels et spirituels, il désire mettre fin au divorce entre Eglise et monde. Celui-ci s'était approfondi tout particulièrement au cours des cinq derniers siècles, depuis l'évolution des découvertes scientifiques, la naissance de la philosophie moderne, l'extension d'une civilisation technique et en particulier la mutation sociale et culturelle qui l'a accompagnée. D'où une insistance sur la théologie de la création, de l'incarnation et des cieux et des terres nouvelles, comme base de cette vision renouvelée des relations entre l'Eglise et le monde. D'aucuns trouveront ces textes encore peu explicites et pour tout dire assez faibles, mais la pensée théologique en ces domaines est encore « sous-développée » et le but de ce schéma est d'ouvrir des perspectives à cette recherche, plus que d'en être l'aboutissement. Le schéma 13 est fils du concile ; il n'avait pas été prévu au départ, au point que ce sont deux commissions (la commission doctrinale et la commission de l'apostolat des laïcs) qui ont été jointes pour sa préparation.

Mais la question qui nous intéresse à présent est de savoir dans quelle mesure ce schéma, abordant à la fois un aspect doctrinal, destiné à transformer profondément l'attitude de l'ensemble de l'Eglise vis-à-vis du monde, et des questions très pratiques, telles la culture, la vie politique, la famille et le mariage, les questions socio-écono-

miques et la paix, aura des conséquences concrètes ? En particulier, se traduira-t-il pratiquement dans l'organisation même de l'Eglise ?

En effet, depuis la contre-réforme surtout, le développement institutionnel de l'Eglise s'est caractérisé par une organisation interne accentuée, qui a progressivement inclus tous les domaines de l'action ecclésiale. C'est peut-être ce mouvement qui a rendu difficile à l'administration centrale de l'Eglise de comprendre l'évolution du monde externe, en limitant souvent ses perspectives au « monde » ecclésiastique qui s'était développé sur lui-même.

Vatican II a manifesté une tendance nouvelle, non seulement par ses orientations, mais aussi par les nouvelles structures mises sur pied, lors de sa préparation ou en prolongement de son action, notamment les trois secrétariats pour l'unité, les religions non-chrétiennes et les incroyants. Après les transformations internes : conférences épiscopales, commissions post-conciliaires diverses, etc., manifestant des relations nouvelles entre le centre et la périphérie dans l'Eglise, ces nouveaux organes exprimaient un nouveau type de relations avec l'extérieur : d'abord avec les autres chrétiens, ensuite avec les autres religions et enfin avec les incroyants.

Mais il reste encore une étape à accomplir, celle du service de l'humanité dans ses besoins les plus urgents. Or cela semble bien être un des leitmotive de nombreuses interventions au concile, tout comme de plusieurs déclarations de S.S. Paul VI. Sans doute dira-t-on que le service le plus essentiel que l'Eglise puisse rendre au monde, c'est d'être elle-même, c'est-à-dire l'instrument de la rédemption par la foi en Jésus-Christ. C'est bien évident et voilà pourquoi tout le renouveau interne de l'Eglise, encouragé par le concile, a une valeur fondamentale pour le monde ; il est destiné à rendre l'Eglise plus fidèle à sa mission. Mais il n'en reste pas moins que l'Eglise vit dans un monde non-chrétien, où les grands décalages entre riches et pauvres, développés et sous-développés, guerre et paix, sont des réalités dramatiques pour un grand nombre d'hommes. Pour agir efficacement sur ces réalités, manifestant ainsi vraiment de quel esprit elle vit, l'Eglise, regroupement de tous ceux qui croient en Jésus-Christ, doit disposer du minimum d'instruments nécessaires à une telle action. Nous verrons plus tard dans quel sens.

Par ailleurs, l'évangélisation, comprise non comme une conquête mais comme une annonce, suppose un dialogue et donc une présence au monde. Celle-ci doit être d'autant plus réelle et concrète, que nous vivons dans une situation de « diaspora »<sup>1</sup>, c'est-à-dire de dispersion numérique et institutionnelle dans le monde et non plus de chrétienté.

1. Selon le vocabulaire de K. RAHNER dans *Mission et Grâce*, Mame, Toulouse, 1963.

Voilà pourquoi diverses voix se sont élevées dans le concile en faveur de la création d'un secrétariat Eglise-Monde. Ce fut le cas du cardinal Suenens, lors de la première session du concile et de Mgr Cule, évêque de Mostar (Yougoslavie), lors de la troisième session. Aujourd'hui on s'oriente vers la création de plusieurs institutions (secrétariats ou commissions permanentes), plutôt que vers une seule rassemblant l'ensemble des perspectives du schéma 13. Avant d'en aborder les fonctions, il semble nécessaire d'étudier rapidement les objectifs, les raisons théologiques et sociologiques qui militent en faveur d'une telle initiative et l'esprit dans lequel elle devrait être prise.

### Les objectifs

En un mot le but de tels organes, secrétariats ou commissions permanentes, serait d'assurer la continuité du schéma 13, afin qu'il ne reste pas simplement un texte. Concrètement cela signifierait les objectifs suivants :

1) Assurer *la première condition du dialogue avec le monde*, c'est-à-dire le connaître et le comprendre. Dans un monde aussi complexe et changeant que celui dans lequel nous vivons, cela suppose des organes de connaissance et de contacts. Il suffit de prendre un exemple. Le problème démographique et familial se pose sans cesse dans des termes nouveaux, tant à cause de l'évolution rapide de la situation du monde — la situation du Japon s'est totalement transformée en une dizaine d'années — qu'en raison des découvertes scientifiques dans le domaine biologique. Les courants d'idées évoluent très rapidement, sous l'impulsion de réunions de spécialistes, tels les Congrès mondiaux de la population ; de publications ; de prises de position d'institutions internationales, etc. Si l'Eglise désire remplir sa fonction en ces domaines, elle doit disposer des moyens de connaissance indispensables à la réflexion théologique et établir des contacts constants avec les institutions spécialisées.

2) *Permettre à l'Eglise de mieux être elle-même*, c'est-à-dire un témoin du transcendant pour tous les hommes et l'instrument de la foi pour les chrétiens, dans un monde en transformation. Pour être au service de l'humanité actuelle, l'Eglise doit aussi transformer ses structures et ses formes d'action. Cela sera un effet indirect d'un contact plus réel avec le monde, mais qui conditionne la fidélité de l'Eglise à sa mission. Le contact avec le monde athée, par exemple, exigera une révision de la pastorale sacramentelle, avec un accent nouveau sur les conditions de réception des sacrements tels que le

baptême ou le mariage. Le vrai contact avec les valeurs de la civilisation actuelle fera reviser certaines formes extérieures adoptées par l'Eglise.

3) *Permettre à l'Eglise de donner sa réponse aux hommes* sur les grands problèmes de l'existence humaine. Il s'agit d'assurer, entre autres, une mise à jour constante de la deuxième partie du schéma 13, consacrée aux problèmes concrets de l'humanité. Bien souvent — et à juste titre — on a reproché à l'Eglise de se prononcer trop tard sur toutes ces questions. La plupart du temps la raison est à chercher dans le manque d'information constante et de réflexion systématique sur les faits. Des organes permanents, secrétariats ou commissions, auraient précisément pour mission de s'informer constamment, de suivre l'actualité scientifique et sociale et de fournir ainsi une connaissance toujours à jour à ceux qui ont la charge d'éclairer les faits humains à la lumière de la révélation.

4) *Mieux assurer la collaboration avec tous les hommes*. L'Eglise n'a pas le monopole du service des hommes et elle ne désire pas l'acquérir ; ce qui, il faut le reconnaître, n'a pas toujours été le cas dans l'histoire. Le concile a manifesté sa volonté de remplir sa tâche en collaboration avec les autres chrétiens, avec les autres religions et avec tous les hommes qui s'attellent à la solution des grandes questions se posant à l'humanité : la faim, le développement, la science, la paix. Mais elle a besoin d'organes lui permettant ces contacts. De même qu'il existe un secrétariat pour l'unité, il devrait par exemple en exister un pour la justice internationale et le développement.

### Les raisons théologiques et sociologiques

Dans la *réflexion théologique* il faut éviter un double écueil, celui de considérer que ces questions ne regardent pas l'Eglise ou celui, au contraire, d'élaborer un nouvel instrument de domination de l'Eglise sur le monde. Or l'Eglise est concernée par tous ces problèmes. C'est ce qu'exprime le quatrième chapitre de la première partie du schéma 13.

Tout le créé est en référence à Dieu et la création se poursuit. Elle « n'est pas un fait passé ; c'est une réalité permanente<sup>2</sup> ». Le Christ joue un rôle central dans la création, lui sans qui rien n'a été fait et qui en est le Seigneur. Les hommes sont appelés à coopérer à la création par le développement de la planète et de l'univers, au service de leur bien-être matériel et culturel. Le Christ en s'incarnant a assumé l'homme dans toutes ses dimensions. Il l'a racheté et

2. R. GUELLEY, *La création*, Desclée, Tournai, 1963, p. 148.

par son Esprit il reste à l'œuvre dans l'humanité. L'Eglise est cette partie de l'humanité qui, ayant la foi en Jésus-Christ, connaît la destinée du monde en Lui et s'efforce de la réaliser. Enfin toute la création, à travers l'humanité, est destinée à être récapitulée dans le Christ.

L'Eglise, plus encore dans son aspect institutionnel, est la servante du Christ dans le monde. Elle doit par conséquent être à l'écoute du monde dans lequel le Seigneur agit et lire les « signes des Temps »<sup>3</sup>. Or combien de fois n'avons-nous pas abordé le monde à travers nos catégories ecclésiastiques et jugé des problèmes de l'humanité en fonction de l'institution religieuse, tels ces pasteurs qui condamnaient la mobilité provoquée par la vie urbaine ou le tourisme, parce que cela met en difficulté l'organisation de la pastorale. Mais l'Eglise a aussi pour mission d'être dans le monde le signe du transcendant et de remplir une tâche d'orientation pour les hommes. Donc rien de ce qui touche à l'homme ne peut la laisser indifférente.

Mais, comme le disait Mgr Marty, archevêque de Reims, lors de la discussion sur le schéma 13, le rôle de l'Eglise est d'être un ferment dans le monde. C'est la forme du service que prend l'action de l'Eglise. Or cela suppose d'abord qu'il soit une expression de son renouveau interne, sans quoi il ne s'agirait que d'une tactique. Un tel service ne peut jamais devenir non plus ni une occasion d'exercer une domination ni une plate-forme de propagande. Si un ou des secrétariats sont organisés dans ces domaines, ce ne pourrait pas être, par exemple, dans le but de mieux contrôler des groupes de pression ou d'assurer le prestige de l'Eglise en faisant mieux connaître le résultat des collectes de carême...

Les raisons sociologiques militant en faveur d'organes permanents sont simples et obviées. L'ouverture d'un dialogue avec les hommes exige une référence constante aux espoirs et aux angoisses de l'humanité, sans quoi il n'y aura que monologue. Dans *Ecclesiam Suam*, S.S. Paul VI disait : « L'Eglise doit entrer en dialogue avec le monde dans lequel elle vit. L'Eglise se fait parole, l'Eglise se fait message, l'Eglise se fait conversation ».

Or nous vivons dans un monde en mutation, qui est entré dans une civilisation du changement. Cet état de transformation caractérisé par des relations sans cesse nouvelles entre l'homme et la nature et des hommes entre eux, avec toutes leurs conséquences sur les structures sociales et sur la culture, porte en lui l'exigence d'institutionnaliser le changement. Si l'Eglise doit être en dialogue avec le monde, c'est avec un monde mouvant. Cela requiert donc une attention permanente, constamment nourrie par l'étude et les contacts.

3. M. D. CHENU, O.P., *Les signes des Temps*, dans *N.R.Th.*, 87 (1965), 29-39.

## Les fonctions

Quatre fonctions principales semblent devoir être celles de ces organes permanents.

- *La documentation*, à rassembler et à tenir à jour de manière systématique sur les sujets à suivre ; par exemple sur l'évolution de la science et des techniques dans certains domaines importants, ou encore sur le développement, sur la paix, sur l'athéisme, sur les questions démographiques. Tenir une telle documentation à jour à l'intention des théologiens, des hommes de pensée et d'action, chrétiens ou non, constituerait un service de grande valeur.
- *La promotion de la recherche et de la pensée*, par des biais divers : commissions spécialisées, centres de recherches universitaires, etc., afin de confronter sans cesse les diverses disciplines entre elles : sciences humaines, philosophie, théologie.
- *L'information* de tous ceux, laïcs ou prêtres, qui exercent une responsabilité soit dans le monde, soit dans l'institution ecclésiale, que ce soit dans le domaine de la pensée ou dans celui de l'action.
- *L'ouverture du dialogue*, sous les formes les plus variées, en suivant les activités dans les divers secteurs, en signalant les collaborations à apporter, soit par des participations à des réunions d'étude, soit par l'élaboration de documents, soit par l'orientation de contributions financières, ou encore en suggérant à des hommes spécialisés de se consacrer à des tâches spécifiques.

## Les organes permanents

Comme les thèmes abordés par le schéma 13 sont nombreux, il semble que la création d'un seul secrétariat ne puisse être envisagée et que l'on doive plutôt s'orienter vers la constitution de plusieurs organes. Nous citerons d'abord quatre organes existant, soit créés dans le but expliqué plus haut, tel le secrétariat pour les incroyants, soit au départ desquels il y aurait moyen de rencontrer ces objectifs. Ensuite nous aborderons la proposition de créer un organe nouveau.

Mais tout d'abord qu'existe-t-il ? Nous suivrons un ordre chronologique en citant les quatre organismes existant : l'Académie Pontificale des sciences, fondée en 1603, la Commission pour les moyens de communication sociale, créée en 1948 et ayant reçu de nouvelles missions après le vote du schéma consacré à ce sujet, la Commission d'étude sur les problèmes démographiques et familiaux, créée en 1964 et le secrétariat pour les incroyants, datant de 1965.

*L'Académie Pontificale des Sciences* pourrait peut-être voir ses fonctions s'étendre, afin d'être l'organe permanent destiné à suivre le mouvement scientifique du monde actuel, notamment dans tous les domaines qui transforment rapidement les formes de l'existence humaine, individuelle et collective. Cet organe assurerait aussi un dialogue permanent avec le monde scientifique, de même que le contact avec les catholiques engagés dans ces disciplines.

*La commission des moyens de communications sociales* pourrait, comme elle semble déjà vouloir le faire, étendre le champ de ses compétences. Il s'agirait d'englober tout le domaine des *mass-media*, comme un des phénomènes fondamentaux de l'époque actuelle, d'en suivre le développement et les conséquences sur les hommes, d'établir, ici aussi, le dialogue avec ce « monde » des communications et d'aider pastoralement les catholiques qui en ont fait leur profession.

*La commission des problèmes démographiques et familiaux* n'a pas été instituée comme une commission permanente, mais elle pourrait le devenir et s'appliquer à l'étude de toutes les questions concernant la vie humaine et le développement de l'homme dans son intégrité physique et psychologique. On lui verrait ainsi étudier non seulement la question des naissances, mais celles des mutations génétiques, de la psychanalyse, des conditionnements psychologiques, de l'hygiène sociale, de la protection physique et psychologique des travailleurs, etc. Une fois de plus d'ailleurs, un tel organe aurait aussi pour fonction le dialogue avec ce « monde » spécialisé, de même que le soutien intellectuel et spirituel des catholiques qui s'y consacrent.

*Le secrétariat pour les incroyants* est un organe permanent et sa compétence est définie dans le triple domaine de l'étude, du dialogue et de la pastorale. Cette initiative de S.S. Paul VI revêt une importance majeure, précisément dans les relations entre l'Eglise et le monde. L'athéisme moderne a pris des formes nouvelles et accompagne en quelque sorte la mutation sociale et culturelle de l'humanité.

#### *Un secrétariat pour la justice internationale et le développement.*

Mais il est un domaine, où le terrain est encore vierge, celui du développement intégral et harmonieux de la communauté humaine. Il est lié avec les questions de la justice internationale, de la lutte contre la faim et la misère, de la paix et de l'organisation économique et politique internationale. Parmi les « signes des temps », il en est peu qui soient aussi expressifs de la situation de l'humanité actuelle. Il a ses répercussions dans les pays en développement comme dans les pays développés, sur les individus comme sur les communautés. Le schéma 13 y consacre une partie importante de son contenu. S.S. Paul VI revient constamment sur ces problèmes dans ses discours.

La création d'un secrétariat permanent répondrait à un besoin concret ressenti par beaucoup et manifesterait ainsi le désir de contribuer sérieusement à la solution de ces problèmes. Plusieurs cardinaux, évêques et groupes de personnes ont déjà émis ce vœu.

Un tel organe serait une source d'éducation et d'inspiration. Il devrait à cet effet disposer des connaissances suffisantes grâce à la documentation des Nations-Unies et des autres organismes internationaux ou nationaux. Cela lui permettrait de collaborer à l'élaboration permanente d'une doctrine du développement sur les plans philosophique et théologique, car les textes adoptés par le concile exigeront une mise à jour constante. Dans la ligne de cette action doctrinale, des programmes éducatifs pourraient être envisagés, afin d'alerter les fidèles sur ces questions et d'aider à une véritable mobilisation de ceux-ci en faveur des divers types d'action pour le développement, qu'ils soient gouvernementaux ou privés.

Ce secrétariat servirait aussi à l'établissement des contacts avec les organismes s'occupant de développement et notamment avec les Nations Unies. Il aurait aussi pour tâche, en liaison avec les secrétariats existants, le contact permanent avec le Conseil Oecuménique des Eglises et avec les autres groupes religieux pour toutes les actions qui pourraient être menées en commun.

Enfin, il veillerait au soutien théologique et spirituel des catholiques engagés dans les organismes internationaux, la coopération technique et l'ensemble de l'action en faveur de la justice internationale, du développement et de la paix. Trop souvent leur isolement et leur manque d'information ne leur permettent pas une pensée solide et des orientations spirituelles. Ce contact avec eux, par des publications et des visites, pourrait être, si pas organisé directement, au moins faire l'objet d'une préoccupation particulière du secrétariat.

Voilà comment on verrait une mise en application du schéma 13 sur le plan des institutions de l'Eglise universelle. Sans doute bien d'autres domaines d'action restent-ils encore ouverts, mais de tels services pourraient aider beaucoup à éveiller la conscience des fidèles, à promouvoir la pensée, la recherche et l'action, à établir un dialogue et à garder le contact avec les catholiques engagés dans ces nombreux secteurs. Il s'agirait, en un mot, de faire vivre le schéma 13.

*Louvain*

116 Rue des Flamands

FR. HOUTART

*Maître de conférence à l'Université  
Catholique de Louvain.*

*Secrétaire général de FERES*